

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	36 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Septembre 1873.

## Bulletin politique.

Les feuilles bonapartistes qui ont repoussé avec une indignation plus ou moins sincère l'alliance conclue entre quelques-uns de leurs amis et les radicaux, sont aux abois aujourd'hui, et les plus madrées d'entre elles s'efforcent de dissimuler à leur clientèle une nouvelle qui les couvre de confusion. « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es, » dit un proverbe qu'ils n'ignorent point et dont ils redoutent l'application.

Il ne s'agit plus seulement, en effet, du pacte conclu entre les jacobins de l'*Avenir national* et le « César déclassé » qui, après tout, occupe le premier rang dans la famille Bonaparte après le fils de Napoléon III, et qui serait, à défaut du jeune rejeton impérial, l'héritier des prétendus droits de celui-ci au trône de France. Un article du *Gaulois* expose que l'alliance des bonapartistes et des républicains était possible sur le terrain de l'appel au peuple et proposant un pacte sur cette base.

Le *Gaulois* étant un organe autorisé et important de l'opinion bonapartiste, une déclaration de cette sorte devait être et a été une sorte d'événement, en même temps qu'un grave embarras pour les journaux impérialistes qui avaient décliné un peu trop précipitamment les avances des frères et amis du ci-devant *Corsaire*.

Ce même article du *Gaulois* contient encore un exposé dépassant en gravité tout ce que l'on pouvait prévoir.

Nous voyons d'abord M. Edmond Tarbé (car cet article émane du rédacteur en chef du *Gaulois*, lequel ne prend la plume ou ne signe que dans les occasions solennelles), — nous voyons d'abord, disons-nous, M. Tarbé démontrer aux républicains « la nécessité de parer à un danger commun et immédiat, » et rechercher « s'il n'existe pas un terrain sur lequel républicains et bonapartistes puissent se rencontrer. »

Ici, nous citons textuellement :

« On affirme que la fusion est une chose accomplie, que la royauté est faite ; qu'un vote de l'Assemblée va placer Henri V sur le trône de France, en encombrant les marches de ce trône des innombrables princes de la maison d'Orléans.

» Ainsi, c'est d'un vote de la Chambre de 1871 que dépend le rétablissement des Bourbons.

» De quelle arme défensive le parti républicain se servira-t-il pour empêcher l'accomplissement de ce projet et pour détruire la majorité monarchique qu'on s'efforce de constituer en ce moment ?

» Je ne suis pas dans les secrets du parti républicain, mais, si j'en crois ce que l'on répète, il est disposé à s'arrêter à l'un des trois projets suivants :

» Ou voter purement et simplement contre le projet ;

» Ou donner sa démission en masse et retirer par son absence une part considérable de l'autorité de l'Assemblée ;

» Ou enfin présenter, en présence de la proposition de rétablissement de la monarchie, une contre-proposition tendant à la proclamation immédiate de la République.

M. Tarbé examine ensuite les chances de ces diverses hypothèses et conclut pour la dernière. Puis il continue ainsi :

« Si donc on veut lutter contre la tentative monarchique, il faut arriver à lui opposer quelque chose qui s'impose et qui soit une solution aussi bien que la monarchie en est une.

» Ce quelque chose, il faut qu'il satisfasse les différents groupes républicains pour qu'ils l'acceptent ; il faut aussi qu'il satisfasse les membres flottants dont je parlais tout-à-l'heure, ceux pris dans les timides de la réunion du centre gauche et de la réunion bonapartiste. Mettez que ces députés hésitants ne soient pas très-nombreux ; supposez qu'ils soient une cinquantaine au plus.

» Eh bien ! cinquante députés dont les voix se déplacent forment pour l'une ou l'autre proposition qui leur sera soumise une différence de cent voix ; c'est-à-dire, dans l'espèce, une majorité considérable.

» Ce quelque chose, je le propose et je ne comprendrais pas que les députés républicains pussent le repousser.

» Outre qu'il est écrit dans leur code politique, il a pour avantage d'être le seul terrain sur lequel leurs pieds puissent s'appuyer aussi bien que les nôtres.

» C'est le terrain de l'appel direct au pays fait immédiatement, sous la présidence immédiate de M. le maréchal de Mac-Mahon, dont la probité et la loyauté légendaires feront que personne n'osera soupçonner la véracité du scrutin.

» C'est le terrain de l'appel au peuple. Que M. Thiers, M. Rouher, M. Gambetta, M. Challemel-Lacour, M. Casimir Périer et les principaux chefs des divers groupes non monarchiques de la Chambre s'entendent pour déposer une contre-proposition d'appel au peuple, le jour où MM. de Lorgeril, de La Rochefoucauld et de Kerdrel déposeront la proposition du rétablissement de la monarchie, et j'affirme que la proposition monarchique sera repoussée. »

L'article de M. Tarbé se poursuit encore pendant une colonne entière ; mais en voilà à suffire pour le bien connaître.

En présence de ce « marché, » — c'est le mot honteux dont se sert M. Tarbé lui-même, — qu'ont à faire les bonapartistes qui se respectent, sinon abandonner et renier un parti qui, à toutes ses hontes passées, ajoute cette suprême ignominie ?

Il ne s'agit pas ici de récriminer. Le concours de tous les honnêtes gens n'est pas de trop pour mener à bien l'œuvre de régénération et de salut qui va s'accomplir. Il faut donc rallier plus que jamais les gens de bien sur le terrain de l'honnêteté et du patriotisme personnifié par la monarchie, et leur crier bien haut et sans cesse que le « marché » qu'on leur propose est odieux et à tous égards indigne d'eux.

ISIDORE CANTREL.

## Chronique générale.

Le maréchal de Mac-Mahon est arrivé à Bourges jeudi matin, à 4 heures 1/2, et a été reçu à la gare par le général Ducrot, le préfet et le colonel de la gendarmerie ; à six heures, il est allé visiter les établissements militaires, a examiné avec la plus grande attention le nouveau système de baraquement du polygone, puis il a parcouru les

ateliers de la pyrotechnie et la fonderie de canons. Il a terminé sa tournée par la visite de l'hôpital. Partout sur son passage le maréchal a recueilli le témoignage chaleureux des respectueuses sympathies de la population.

\*\*

On lit dans la *Patrie* :

« Un certain nombre de négociants et de manufacturiers se sont plaints des lenteurs apportées par l'administration à la solution des questions économiques pendantes et attribuent ces retards « aux menées » des monarchistes. Nous pourrions répondre avec plus de vérité qu'ils proviennent bien plutôt des menées des radicaux et des républicains.

» En effet, il est facile de constater que chaque élection radicale ou même républicaine, que chaque tournée des Gambetta et autres discoureurs ont eu pour conséquence des commandes retirées, des chômages ou des faillites.

» Ces lenteurs qu'on se plaît à signaler sont exagérées. M. Magne, à l'issue des séances du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, avait déclaré qu'au mois de novembre le conseil serait de nouveau convoqué, mais que dans l'intervalle des travaux préparatoires seraient exécutés en vue d'aider les membres dans leur discussion, et d'activer, en quelque sorte, une solution devenue d'autant plus nécessaire que, grâce à M. Thiers, les questions économiques étaient plus embrouillées que jamais.

» Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Les membres de toutes les commissions sont nommés, même ceux de la commission dite de la marine marchande. — Enfin, de nombreuses correspondances ont été échangées soit avec les puissances étrangères, soit avec les différents ministères, et il en est résulté que l'administration possède à cette heure tous les renseignements dont elle avait besoin pour élucider telle ou telle question.

» Il n'y a donc pas eu de temps perdu, comme on a bien voulu le dire. En un mot, tout est prêt pour résoudre l'importante question économique ; si les républicains ne mettent pas de nouvelles entraves, le commerce peut être assuré que novembre ne se passera pas sans que nous jouissions d'un régime commercial définitif. »

\*\*

Le ministre de l'intérieur, après avoir pris connaissance du discours prononcé par M. Gambetta à Périgueux, dans un banquet privé, a donné l'ordre au préfet de la Dordogne :

1° D'interdire la vente sur la voie publique du journal le *Républicain de la Dordogne*, qui a donné la publicité à ce discours.

2° De suspendre l'adjoint faisant fonction de maire à Périgueux qui a laissé prononcer le discours en sa présence sans protester.

Le préfet de la Dordogne a pris des arrêtés conformes à ces instructions.

Conformément à la loi, M. Bourdeillette a été invité à remettre le service entre les mains du conseiller municipal, le premier inscrit dans l'ordre du tableau.

\*\*

La mise en jugement de M. Ranc est à l'ordre du jour ; mais avec les délais légaux exigés pour la signification des mises en jugement, à l'égard des absents et contu-

maces, le procès ne pourra pas arriver en audience avant le lundi 18 octobre.

\*\*

M. Thiers est arrivé à Paris.

Le *Journal de Genève* assure que l'ancien président de la République devait rester encore quelques jours en Suisse, mais que des lettres reçues de Paris, lettres sollicitant le retour de l'illustre homme d'Etat dans la capitale, auraient motivé son départ immédiat.

L'ex-président prendrait immédiatement la direction du parti républicain. Des réunions partielles auraient d'abord lieu au domicile de l'ancien ministre de Louis-Philippe, puis une assemblée générale de tous les députés des gauches serait tenue à Versailles. C'est là que M. Thiers donnerait ses instructions dernières.

\*\*

D'après les bruits qui ont cours, dit le *Rappel*, la convocation de la Chambre serait décidée dans la prochaine séance de la commission de permanence.

Une note paraîtrait au *Journal officiel* du 10 octobre, et des lettres de convocation seraient immédiatement envoyées à tous les députés. La date fixée pour la réunion de la Chambre serait le 15 octobre.

\*\*

On lit dans le *Soir* :

Nous croyons savoir que le deuxième volume des mémoires du général Lamarmora ne paraîtra pas.

Le premier volume a produit à la cour de Prusse le plus déplorable effet. L'empereur Guillaume n'aurait pas dissimulé au roi d'Italie son opinion au sujet de ce livre si compromettant pour la diplomatie allemande et italienne, et M. de Bismark, dans la conférence de cinquante minutes qu'il a eue avec Victor-Emmanuel, a témoigné le désir de voir le souverain italien user de toute son influence pour empêcher la continuation de cette inopportune publication.

Victor-Emmanuel a facilement obtenu de l'amitié du général le sacrifice demandé par la cour de Berlin.

\*\*

On s'entretient d'une lettre de l'ex-impératrice qui se prononcerait contre l'alliance des bonapartistes avec les radicaux. Il ne saurait être question, bien entendu, que de l'entente arrêtée entre l'*Avenir national* et le prince Napoléon, pour lequel la veuve de Napoléon III professe des sentiments antipathiques bien connus. L'attitude prise par le *Gaulois* repose, au contraire, sur un plan concerté entre des personnages que l'ex-impératrice ne saurait sacrifier avec la même désinvolture qu'elle flétrit, paraît-il, les accointances communardes de son cousin.

\*\*

L'*Opinion nationale* annonce que les bonapartistes s'occupent activement de répandre un très-grand nombre de pétitions réclamant l'appel au peuple.

\*\*

EMILE GABORIAU.

Un détail intime sur Emile Gaboriau : Gaboriau était un grand chercheur d'idées ; toutes les fois qu'il en rencontrait une propre au développement, il l'inscrivait sur un carnet, avec un rapide projet de scénario.

Ce carnet, assez volumineux, était entièrement rempli au moment de sa mort.

Combien de sujets de drames n'y a-t-il pas là !

Nous l'avons déjà dit : Emile Gaboriau, avant de se jeter dans le roman policier, avait essayé un peu de toutes les formes de la littérature courante.

En 1864, il a été un moment, pendant un an au plus, correspondant d'un journal radical de province.

Moyennant cent francs par mois, il envoyait tous les jours une lettre de cent lignes au *Progrès*, de Lyon. — Tout cela marchait assez bien, si ce n'est qu'on ne le trouvait pas assez foncé en couleur.

Le directeur lui manda d'avoir à accentuer un peu plus ses sentiments.

Sur ce, Gaboriau prit vivement la plume afin d'envoyer sa démission.

Voici à peu près quelle fut sa missive :

« Citoyen,

» Vous m'envoyez à grand-peine 100 fr., et vous me demandez pour trois cents francs de républicanisme. Je n'en ai pas tant que ça. Adressez-vous donc à un autre.

« Salut sans fraternité.

» EMILE GABORIAU. »

## PROCÈS BAZAINE.

Il est à peu près certain aujourd'hui que les débats du procès Bazaine s'ouvriront lundi prochain 6 octobre; les audiences se tiendront les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi et ne dureront pas plus de quatre heures. Ajoutons cependant que le duc d'Aumale, auquel appartient la direction souveraine des débats, ne s'est pas encore prononcé officiellement sur ces divers points, et en conséquence ils peuvent encore être modifiés jusqu'au dernier moment.

On a dû lancer hier les assignations aux témoins à décharge, qui seront au nombre de cinquante environ; si on ajoute ce chiffre à celui des témoins cités par l'accusation; si on tient compte également des personnages dont la comparution sera jugée nécessaire au cours des débats, on arrive à un total approximatif de trois cent cinquante.

En supposant que l'audition de chaque témoin dure une demi-heure, et c'est là une moyenne fort modeste, si l'on songe à l'importance de certaines dépositions, à la situation d'un grand nombre de témoins tels que les maréchaux de France, les généraux, les intendants, etc., qui voudront s'expliquer longuement sur les faits qui leur seront personnels, nous arrivons à un total de 175 heures; si, comme nous l'avons dit plus haut, il y a par semaine cinq audiences de quatre heures, il en résulte que l'audition des témoins durera neuf semaines; ajoutons une semaine pour la lecture de l'acte d'accusation et l'interrogatoire de l'accusé, une semaine au moins pour le réquisitoire et les plaidoieries, et enfin une semaine pour les incidents imprévus, nous trouvons un total de douze semaines.

Le procès Bazaine ne sera donc guère, suivant toutes les probabilités, terminé avant la fin du mois de décembre.

Nous venons de parler de l'acte d'accusation, qui n'est autre chose, on le sait, que le rapport du général de Rivière. On l'imprime en ce moment; il est loin d'avoir par lui-même l'étendue que beaucoup de nos confrères lui ont prêtée, et les journaux pourront certainement le publier dans leurs colonnes; mais il est accompagné d'annexes qui en augmentent singulièrement la dimension et qui contiennent un grand nombre de tableaux : ce sont ces annexes qu'il serait fort difficile de faire entrer dans le cadre d'un journal.

La tribune des journalistes ne contiendra décidément que quarante places; M. le duc d'Aumale ayant reçu près de sept cents demandes de différents journaux, n'a pas voulu prendre sur lui de faire un choix dans cette multitude, et il a chargé un syndicat, composé de deux membres, de distribuer les places réservées aux représentants de la presse parisienne; deux syndicats, également composés de deux membres, rempliront la même mission en ce qui con-

cerne les journaux de la province et de l'étranger.

Nous détachons d'un article de la *Gazette des Tribunaux* les détails suivants sur l'affaire Bazaine :

Dans deux jours, le lundi 6 octobre, à midi, vont s'ouvrir les débats de l'affaire Bazaine. Autour de Trianon même, on ne s'en douterait guère aujourd'hui, la longue et majestueuse allée qui mène au château ne voit encore que de rares passants.

A la grille du château, une compagnie de gendarmes monte la garde.

Le péristyle où se tiendront les audiences est une longue galerie réunissant les deux ailes du château, qui font retour en équerre, ainsi que nous l'avons déjà dit. Sept grandes arcades, autrefois ouvertes, fermées depuis Napoléon I<sup>er</sup>, et devenues des fenêtres, éclairent cette galerie du côté de la cour; sept autres règnent du côté des jardins.

Dans l'aile de droite sont les appartements destinés à M. le duc d'Aumale, président du conseil de guerre; dans l'aile de gauche, le greffe et ses dépendances, revenus de Compiègne le 26 septembre.

Les travaux d'installation de la salle d'audience ne sont pas achevés, mais ils le seront prochainement.

On a songé à l'acoustique, et, pour amortir l'effet des dalles de marbre, on les a recouvertes d'un plancher. Nous craignons que la voix ne soit encore brisée, en se heurtant sur le marbre des colonnes, et que la longueur de la salle, véritable galerie, ne permette pas à la voix d'arriver jusqu'au bout.

M. le duc d'Aumale a voulu se rendre compte par lui-même des travaux d'installation, et il s'est transporté avant-hier à Trianon.

C'est entre les deux Trianons qu'est perdu, dans un fond, Trianon-sous-Bois, où se trouve actuellement le maréchal Bazaine.

Au bout d'un chemin creux, on voit cette habitation; c'est une maison blanche, simple. A la porte se tient une sentinelle.

Un poste de cinquante hommes de ligne anime un peu cette solitude, que ne vient troubler que bien rarement le visiteur revenant de parcourir, par ces derniers beaux jours, la résidence favorite de Marie-Antoinette, les jardins de Lenôtre, où l'eau, après avoir couru en mille ruisseaux à travers les pelouses et sous les cèdres et les mélèzes, vient grossir le lac solitaire, dont le pied de l'infortunée souveraine a foulé si souvent les bords.

C'est à deux pas de ces frais ombrages que le maréchal Bazaine attend l'heure des débats.

La composition du conseil de guerre n'est pas encore définitivement arrêtée; ce qui semble certain, c'est que les audiences seront de quatre heures. Elle commenceront à midi. On ne sait pas encore positivement si, un jour par semaine, le jeudi, dit-on, sera un jour de repos, ou s'il y aura audience comme les autres jours de la semaine.

Un grand nombre de témoins de l'affaire, dont le temps est précieux à cause de leurs fonctions, ont demandé à être autorisés à se retirer jusqu'au jour qui leur serait assigné pour leur audition. Il est probable que M. le président du conseil de guerre leur accordera cette autorisation.

Quant à la durée du procès, il est difficile de la prévoir et de la fixer d'une manière bien certaine.

Cependant, toutes les personnes compétentes que nous avons interrogées sur ce point pensent qu'elle ne peut être de moins de six semaines.

## Nouvelles militaires.

### MOUVEMENTS DE TROUPES.

Le 20 octobre prochain, 300 colonnes de toutes armes se mettront en mouvement pour se rendre à leur nouvelle destination.

Les journaux publient un tableau indiquant les changements qui vont être apportés dans l'emplacement des régiments d'infanterie.

Nous remarquons que le 32<sup>e</sup>, y compris le dépôt, est désigné pour rester à Angers.

Le 93<sup>e</sup> et dépôt, à la Roche-sur-Yon;

Le dépôt et le 3<sup>e</sup> bataillon du 402<sup>e</sup>, à Laval;

Le dépôt et le 3<sup>e</sup> bataillon du 404<sup>e</sup>, au Mans;

Le dépôt et le 3<sup>e</sup> bataillon du 418<sup>e</sup>, à Nantes;

Le dépôt et le 3<sup>e</sup> bataillon du 425<sup>e</sup>, à Poitiers.

Parmi les régiments de nouvelle création, le dépôt du 135<sup>e</sup> ira à Cholet;

Le 137<sup>e</sup> à Nantes et à Ancenis, avec dépôt à Nantes;

Le dépôt du 136<sup>e</sup> à Rennes.

Ainsi que nous l'avons dit, le 43<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied avec le dépôt est indiqué pour Tours; le dépôt du 22<sup>e</sup> bataillon ira à Nantes.

Le dépôt du 4<sup>e</sup> dragons quitte Tours pour se rendre à Joigny.

C'est le 25 de ce mois que le 43<sup>e</sup> bataillon de chasseurs quittera Orléans pour venir prendre garnison à Tours.

Nous avons annoncé que le 2<sup>e</sup> chasseurs, en ce moment à Poitiers, allait se rendre à Givet et à Rocroi. Le dépôt de ce même régiment va remplacer, à Saint-Maixent, le dépôt du 10<sup>e</sup> cuirassiers, qui ira de Saint-Maixent à Angers.

La carte de l'état-major, parue en 1867, est en ce moment l'objet de remaniements importants.

Les officiers chargés de ce travail par le ministre de la guerre s'occupent de faire figurer sur la nouvelle carte les routes, les tronçons de chemins de fer, les ponts, etc., qui n'existaient pas en 1867.

Désormais, ces remaniements se feront jour par jour, grâce à la mesure qui va, dit-on, être prochainement adoptée au ministère.

Il serait, en effet, dans les intentions du gouvernement d'inviter les ingénieurs et agents-voyers à faire parvenir au ministère le plan de tous les travaux de voirie, au fur et à mesure de leur exécution.

De cette façon, la carte de l'état-major serait toujours au courant.

L'*Avenir du Loiret* annonce qu'Orléans est définitivement désigné comme devant être le siège d'une Ecole d'artillerie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que demain dimanche, à 9 heures du matin, à l'occasion de la présence de M. le général Bonnemain, inspecteur de l'Ecole de cavalerie, aura lieu le grand carrousel des officiers, suivi des sauteurs en liberté et de sauts de haies.

On sait les transformations que doivent subir les classes du collège de Saumur, les réunions et fusions de cours qui ont été arrêtées en conseil, lesquelles amènent (suivant le but qu'on se proposait) une réduction dans le personnel enseignant.

Parmi les professeurs éliminés à la suite de ce travail, nous trouvons avec regret pour notre établissement communal le nom de M. Boré, l'un de ceux qui passaient, à juste titre, pour les plus capables et qui inspiraient le plus de confiance aux familles.

Ce n'est peut-être pas très-adroit en ce moment; mais on prétend que certaines influences ne sont pas étrangères à cette mutation. Elle a été faite sans que M. Boré en ait eu jamais connaissance.

Cette manière d'agir de l'Université vis-à-vis d'un professeur qui n'a pas démerité paraît inexplicable, et d'un mauvais augure pour le nouveau système que l'on veut expérimenter cette année au collège de Saumur.

Voici un fait dont nous ne pouvons que nous féliciter, et qui prouve que la mortalité, dans notre ville, est descendue au chiffre le plus bas que nous ayons vu depuis longues années.

Dans la première quinzaine de septembre, l'état-civil de Saumur n'a enregistré que deux décès, le 7 et le 13. En revanche, on a constaté, dans le même laps de temps, seize naissances, et douze mariages dans le mois entier.

De sorte que, si le mouvement de notre population s'établissait sur de tels chiffres, Saumur, au prochain recensement, compterait 45 à 4,600 habitants de plus.

Nous avons publié hier la liste complète des soixante-onze jeunes gens de Maine-et-Loire qui, après examen, sont admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an. Cette liste nous montre que l'arrondissement de Saumur est brillamment représenté par vingt-deux de siens. Le n<sup>o</sup> 2, avec la mention *très-bien*, a été obtenu par M. Dubarry, Victor-Paul, employé de commerce à Saumur, et le n<sup>o</sup> 3, même mention, par M. Renard, Etienne-Henri, agriculteur aux Rosiers. Voilà un résultat qui fait le plus grand honneur à ces jeunes gens.

La liste du contingent de la classe de cette année ne sera publiée que dans la dernière huitaine du mois de décembre 1873 ou dans la première de janvier 1874.

Les jeunes gens appartenant à cette classe ont donc jusqu'au 15 ou 20 décembre, s'ils veulent devancer l'appel et choisir leurs régiments.

Ils devront, toutefois, s'assurer préalablement, auprès du commandant du dépôt de recrutement, que les engagements sont ouverts dans les corps où ils désirent aller.

Dans sa séance du lundi 25 août 1873, le Conseil général du département a autorisé la création des foires et marchés ci-après désignés :

1<sup>o</sup> A Saint-Laurent des Autels (arrondissement de Cholet), trois foires nouvelles qui se tiendront les troisièmes mardis des mois de décembre, janvier et février;

2<sup>o</sup> A Saint-Florent-le-Vieil (arrondissement de Cholet), un marché hebdomadaire de bestiaux, le vendredi;

3<sup>o</sup> A la Cornuaille (arrondissement d'Angers), une foire, le 14 avril de chaque année;

4<sup>o</sup> A Longué (arrondissement de Baugé), une foire, le troisième jeudi du mois de février;

5<sup>o</sup> A Torfou (arrondissement de Cholet), quatre foires, les troisièmes lundis des mois de novembre, janvier, mars et mai.

### DU CAFÉ AU LAIT.

L'usage du café au lait est aujourd'hui tellement répandu que nous croyons utile de livrer succinctement au public les études d'un chimiste distingué, M. Marchand, de Fécamp, et d'expliquer comment ce mélange est pris pour aliment :

Tout le monde sait que le lait est un aliment précieux, qui convient à tous les âges, à tous les tempéraments, à toutes les constitutions, et qui est toujours parfaitement bien digéré tant que l'être qui le reçoit est en santé.

Tout le monde sait aussi que le café noir est un tonique et un stimulant précieux, dont l'intervention est avantageuse après le repas pour favoriser l'accomplissement de la digestion.

Ce lait, ce café, qui sont si bien utilisés par l'estomac lorsqu'ils sont pris isolément, à des temps éloignés l'un de l'autre, constituent par leur mélange un nouvel agent, un nouveau composé qui est absolument indigestible, absolument inassimilable. C'est précisément à ces qualités, résistant à l'action des sucs digestifs de l'estomac, que ce mélange doit la grande réputation dont il jouit auprès des classes laborieuses comme aliment puissant.

Ceci réclame une explication.

La peau des animaux est une matière azotée qui, par la coction, se transforme facilement, pour l'espèce humaine, en un produit bien digestible. Tout le monde sait que, si on la met à l'état frais en contact avec le tannin, elle se convertit en un composé particulier, connu sous le nom de *cuir*, lequel est imputrescible et impropre à se changer en un produit alimentaire quand on le fait bouillir dans l'eau.

Les matières contenues dans le lait, et mises en contact avec le tannin, se comportent comme la peau des animaux; elles s'unissent à lui et acquièrent la propriété de résister aux effets du suc sécrété par l'estomac aussi bien qu'aux effets de la putréfaction.

Or, l'infusion de café est très-riche en tannin; dès lors son mélange avec le lait a pour résultat immédiat de transformer les matériaux du lait en une sorte de cuir imputrescible et indigestible, comme celui qui se forme dans la fosse à tan. Le composé ainsi produit reste à l'état pulvérulent dans le mélange qui le renferme, et quand on le consomme pour satisfaire aux besoins de l'appétit, il peut séjourner dans l'estomac, si

cet organe est habitué à le recevoir, jusqu'à ce que de nouveaux aliments viennent l'en déplacer en le chassant dans l'intestin. Le sucre et le pain dont le mélange est chargé ne subissent pas moins les effets de la digestion, ainsi que les matériaux du lait restés libres, si le café n'est pas versé en quantité suffisante pour les rendre toutes inertes.

Toutefois, comme l'estomac reste lesté d'une sorte de bouillie claire, dans laquelle le suc qu'il sécrète sans cesse se délaye avec facilité en affaiblissant son action stimulante sur les membranes d'où il provient, il en résulte que les besoins de la réfection sont plus lents à se faire sentir, puisque, en général, ces besoins ne se développent que lorsque l'organe digesteur est en état de vacuité. De là l'erreur commise par le consommateur, qui se laisse tromper par son estomac illusionné.

Ce n'est pas toujours sans inconvénient que l'on fait usage d'un pareil mélange. Ceux qui n'y sont pas habitués en subissent fréquemment un effet purgatif par indigestion, et ceux qui le supportent finissent quelquefois par éprouver des gastralgies ou d'autres embarras des voies digestives. Des femmes surtout se trouvent souvent assujetties à des pertes blanches contre lesquelles elles ne sauraient trop se prémunir, et le café au lait le mieux fait n'est en réalité que de la soupe au cuir. X...

### THÉÂTRE.

La nouvelle troupe de M. Chantilly, annoncée par nous il y a quelques jours, est arrivée à Saumur. On ne croit pas que les débuts puissent avoir lieu avant dimanche 12 octobre.

Nous avons reçu le tableau de la troupe que nous publierons dans notre prochain numéro.

On sait, dit la *Revue de l'Ouest*, que les repris de justice les plus dangereux doivent, après l'expiration de leur peine, séjourner pendant un temps déterminé dans certaines villes de province, et particulièrement dans les villes du centre spécialement désignées, et que le séjour des grandes villes leur est rigoureusement interdit dans un but qu'il est facile de comprendre.

Les villes qui ont ordinairement le privilège de recevoir ces hôtes dangereux s'en plaignaient depuis longtemps et demandaient à en être débarrassées. Il paraît qu'à la suite des troubles qui ont eu lieu dans plusieurs de ces villes, troubles auxquels les repris de justice ont contribué pour la plus forte part, l'administration se serait décidée à changer l'ancien usage, et qu'un projet de loi est en voie de préparation; ce projet porte que les libérés assujettis à la surveillance et au séjour obligatoire seront désormais internés dans les places fortes ou aux colonies, sous la dépendance immédiate des autorités militaire et maritime.

La direction des contributions indirectes vient de publier pour 1872 le compte-rendu annuel des droits perçus sur les cours d'eau administrés par l'Etat.

Ces cours d'eau, aujourd'hui d'une longueur de 10,300 kilomètres, se divisent en 6,700 fleuves et rivières et 3,500 canaux.

Les droits sur les marchandises s'élèvent, pour 1872, à 4 millions de francs.

On lit dans le *Courrier de Saint-Nazaire*:

Vendredi soir, vers cinq heures et demie, deux jeunes filles qui se baignaient sur la plage de Saint-Nazaire, en face de la maison de M. le commandant du port, ont failli se noyer. L'une d'elles, ne sachant pas nager du tout, avait eu l'imprudence de s'avancer dans la mer, jusqu'à ce que l'eau lui vint au menton, voulant ensuite regagner le rivage à la nage, s'il était possible, et espérant bien, si elle ne le pouvait pas, trouver fond, et ne courir aucun danger. Mais arrivée à ce point où elle avait de l'eau jusqu'au menton, par l'effet de la diminution de son poids et du choc de quelques lames, elle perdit pied, et le flot l'entraîna. L'autre, qui sait nager un peu, s'avança à son secours, lui tendit la main, la saisit, mais ne put, soit crainte, soit faiblesse, l'attirer vers le rivage; au contraire, le flot l'entraîna aussi avec la première, qu'elle tenait par la main.

Heureusement pour ces deux jeunes filles, se trouvant là en ce moment M. Olivier, candidat au grade de capitaine au long-cours, qui, les voyant en péril, se jeta immédiatement à la nage pour les sauver, et les ramena toutes deux au rivage, l'une saine et sauve, l'autre encore moins malade.

Il est certain que M. Olivier, pour opérer ce double sauvetage, a exposé sa vie: car on ne nage pas facilement d'une main en tenant de l'autre deux personnes, et s'il a pu le faire, ce n'est que grâce à son sang-froid, à son énergie et à sa vigueur.

Les Compagnies d'Orléans et de la Vendée délivrent, la Compagnie d'Orléans dans ses gares principales, et la Compagnie de la Vendée dans toutes ses gares, des billets directs aux voyageurs transitant d'une ligne sur l'autre par Port-Boulet et Chinon.

Le transport par terre est gratuit pour les voyageurs et leurs bagages ainsi que pour les expéditions de grande vitesse.

### Faits divers.

LE HOQUET. — Il n'est personne qui n'éprouve de temps à autre ce mouvement spasmodique de l'estomac, qu'on nomme le hoquet, et qui vous fait passer quelquefois des quarts d'heure fort désagréables.

Or, voici un remède aussi simple et facile qu'il est peu coûteux contre cette incommodité:

Il suffit de se mettre à la bouche un petit morceau de sucre, qu'on laisse fondre sensiblement.

Le hoquet cesse à l'instant même, à moins qu'il ne soit l'effet d'une maladie.

A propos des sinistres financiers d'Amérique, citons cette lettre d'un Yankee à son fils:

« Mon cher John,

Il n'y a décidément que New-York pour réussir. Vois James Gr..., par exemple, il a commencé les affaires sans un denier valant, et en quelques années il est parvenu à faire une faillite de 750,000 dollars.

Je ne puis t'en demander autant, mais j'espère qu'avec de l'application, de la persévérance et de l'énergie, tu arriveras à quelque chose d'approchant.

» Ton affectionné père.

Un savant anglais a calculé qu'un homme, terme moyen, fait trois heures de conversation par jour, au taux de cent mots par minute, ou vingt-neuf pages in-8° par heure; ce qui fait que chaque individu parle la valeur de six cents pages environ par semaine, soit cinquante-deux forts volumes par an. O révélation de la statistique!

Monsieur, lui demanda un loustic irrévérencieux pour le sexe à qui l'on doit sa mère, est-ce que votre calcul s'applique également aux femmes?

— Yes! répondit froidement le statisticien britannique, en multipliant par dix!

### Agriculture.

LES BLÉS DE SEMENCE. — On ne se figure pas combien un très-petit sacrifice en agriculture est la cause d'un grand profit; le blé de semence en est la preuve la plus convaincante.

Qu'est-ce que coûte, en effet, le blé de semence, sinon la différence, toujours assez minime en réalité, entre le prix que vous vendez le blé de votre récolte ordinaire de l'année, et celui de la semence nouvelle provenant d'une autre région que la vôtre, ou tout au moins, n'y ayant encore fait qu'un séjour excessivement court?

Supposons une exploitation de cent cinquante hectares: si tous les ans on s'astreint à renouveler sa semence seulement sur quatre hectares, on obtiendra, pour la récolte suivante, trois fois plus de grains qu'il n'en faudra pour n'avoir à semer chez soi que du blé d'origine toute récente dans la terre que l'on cultive.

Or, avec cinq ou six quintaux de blé de semence, selon la localité, acheté chaque année, rien n'est plus facile que d'arriver à ce renouvellement continu, dans une pareille exploitation; et, si vous avez eu la main heureuse, vous pouvez, à votre tour, offrir à vos voisins, moins prévoyants que vous, de l'excellente semence.

Mais ici il ne faut pas lésiner. Dès lors qu'on veut se présenter sur le marché comme pouvant y vendre du blé toujours renouvelé, il est essentiel d'y produire les meilleures qualités propres au pays, et de les avoir soi-même achetées, par consé-

quent, aux sources les plus pures. Voilà où est le mince sacrifice dont nous parlons au commencement. Eh bien, vous allez voir à quoi il se réduit, si tant est qu'il est sacrifice! En payant 20 fr. par quintal en plus que le cours de la meunerie le blé de choix destiné à la semence, c'est 120 fr. au maximum de dépense pour les six quintaux de renouvellement annuel, en raisonnant toujours dans le même sens: pas un sou de plus. Franchement, cela en vaut-il la peine, et pour peu que vous placiez, vous aussi, votre excédant de semence, avec 5 ou 6 fr. seulement de plus-value par quintal, n'y trouvez-vous pas, au contraire, un véritable bénéfice; outre que, par ce système, vous obtenez tous les avantages de ne semer que des blés qui n'ont posé qu'un an, c'est-à-dire tout juste le temps nécessaire pour la parfaite acclimatation?

Maintenant, est-il besoin de faire ressortir combien il est partout et toujours préférable de renouveler sans cesse sa semence? Nous ne le pensons pas, car chacun de nous est fixé à cet égard, et nous aurions l'air de prêcher des convertis.

Rappelons seulement que c'est encore un des meilleurs moyens d'éviter le blé noir ou la carie et la dégénérescence de la plante. De même que, dans tous les pays d'élevage, on a le soin de changer souvent ses reproducteurs pour vivifier, rajeunir et améliorer la race, qui deviendrait sans cela rachitique comme ces grands d'Espagne, depuis qu'ils ne se marient qu'entre eux; de même nos céréales, se mariant entre elles à chaque fructification du grain, perdent singulièrement leurs qualités, lorsqu'on néglige leur renouvellement.

Ainsi pour cette seule inobservance des règles de toute bonne culture, il arrivera, à fumure et à conditions égales, que vous ne récolterez que vingt hectolitres de blé où le rendement aurait pu monter à trente hectolitres, et votre grain, au lieu d'être rond et potelé, sera maigre et allongé outre mesure. Ne vous étonnez pas alors qu'on vous en offre un prix inférieur au cours du marché; car, dans cet état de véritable maladie, le blé finit par ne rendre au moulin que peu de farine et beaucoup de son: détestable résultat pour le cultivateur comme pour le meunier, n'en doutez pas!

En résumé, la faible dépense que nous venons de préconiser n'est plutôt qu'une légère avance; et si l'on a le coup d'œil juste, l'intelligence des hommes du métier, et le reste, c'est donner un pois pour avoir une fève! (*Journal d'Agriculture pratique.*)

### Dernières Nouvelles.

On annonce la mort de M. le commandant Gaveau, ancien commissaire du gouvernement près le 3<sup>e</sup> conseil de guerre.

Le maréchal Mac-Mahon est rentré à Versailles.

Dans une réception qu'il a faite avant-hier, Pie IX a déclaré qu'il ne quitterait jamais Rome.

Le bruit que le gouvernement doive appuyer la demande d'une convocation anticipée de la Chambre dans la prochaine réunion de la commission de permanence est démenti.

La commission décidera sur cette demande dont on conteste toutefois l'opportunité et l'urgence.

Le Préfet de police de Paris a pris l'arrêté suivant:

Vu la loi du 27 juillet 1849,

Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur en date du 2 octobre 1873;

Vu le numéro du journal le *Siècle* (édition des départements) en date du 2 octobre 1873;

Considérant que ce journal a publié, dans le numéro ci-dessus visé, un discours prononcé dans une réunion privée à Périgueux par M. Gambetta;

Que ce discours contient le passage suivant:

« La défaite est venue; si la victoire n'a pas récompensé les efforts et sacrifices, il faut savoir le dire, c'est parce qu'il y a eu des hommes et des partis politiques qui, tallant sur les revers de la France, ont tout éterné et tout arrêté, préférant la capitulation, la défaite, l'abaissement de

la patrie, à l'abdication de leurs convoitises particulières. »

Que la publicité donnée à un pareil langage par le *Siècle* ne saurait être tolérée.

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. La vente sur la voie publique du journal le *Siècle* est interdite dans toute l'étendue du département de la Seine.

Art. 2. L'un de MM. les commissaires de police de Paris est chargé de la notification du présent arrêté.

Paris, le 2 octobre 1873.

Le préfet de police,  
L. RENAULT.

Des instructions dans le sens de l'arrêté du préfet de police concernant le *Siècle*, ont été envoyées à tous les préfets de France.

Pour les articles non signés: P. GODST.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1873.

NAISSANCES.

Le 2. — Jeanne-Joséphine Roussel, rue de la Tonnelle.

Le 4. — Eugène-Théodore Pianacci, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — Eugène Common, rue Saint-Jean. — Auguste Péraudeau, rue Notre-Dame. — Léon-Henri-Marie-Emile Bougrier, rue Royale.

Le 6. — Suzanne-Marguerite Carou, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 7. — Marthe-Anne-Charlotte Coutant, rue de la Chouetterie. — Aimée-Marie Ménage, rue de la Chouetterie.

Le 8. — Maria-Léontine Boutin, rue Royale. — Henri Soret, quai de Limoges.

Le 11. — Eugène Montault, rue de Fenet.

Le 13. — Marguerite-Jeanne Bodet, quai de Limoges.

Le 14. — Emile-Félix Bonnin, quai de Limoges.

Le 15. — Florentine Ruesche, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Paul-Alexandre Savette, rue Beaurepaire. — Juliette-Lucie Mayenne, rue Saint-Nicolas.

Le 18. — Claire-Marie-Anne-Antoinette Bouchard, levée d'Enceinte.

Le 19. — Anna-Marie-Julie Aufrère, rue neuve de la Marmaillet. — Eugène-Paul Lelièvre, rue du Petit-Mail.

Le 20. — Blanche-Augustine Lacour, place du Marché-Noir.

Le 24. — Gaston-Alphonse-Georges Carré, rue Courcouronne. — Jeanne-Julie Delpech, quai de Limoges.

Le 25. — Emma-Alphonsine Chandoineau, rue Saint-Nicolas. — Marie Renault, rue de l'Ancienne-Messagerie. — Marie Guignon, place du Marché-Noir. — Marguerite-Marie Chadaigne, Grand'Rue.

Le 28. — Angèle Bodin, rue d'Orléans.

Le 29. — Louise-Adélaïde Goubet, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Louis-Emile Boret, rue de Fenet.

MARIAGES.

Le 1<sup>er</sup>. — François-Amand Renou, notaire, de Neuillé, a épousé Julia-Angèle Molloy, sans profession, de Saumur.

Le 8. — François Calamier, officier d'administration des hôpitaux militaires, a épousé Blanche-Marie Fauvel, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Emmanuel-Jean-Louis-Ernest Gaillard, employé, a épousé Henriette Cornuau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 15. — François-Michel Vivien, employé de chemin de fer, a épousé Louise Marquis (veuve), sans profession, tous deux de Saumur. — Ernest Gasnier, libraire, de Saumur, a épousé Félicie-Madeleine-Isabelle Chottard, lingère, de Blois. — Constant David, cultivateur, a épousé Louise Courtin, cultivatrice, tous deux de Saumur. — Urbain-Simon Jagot, menuisier, a épousé Clotilde Vennevier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 17. — Charles-Joseph Jaubert de Becque, capitaine retraité, a épousé Marie-Anne-Cécile Brück, professeur, tous deux de Saumur.

Le 20. — Louis-Etienne Piron, employé de chemin de fer, a épousé Anne Régnier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 24. — Emile-Etienne de Lasolais, négociant, de Léméré, a épousé Marie Courtois, sans profession, de Saumur.

Le 29. — Emile-Camille Fournier, coiffeur, a épousé Modeste-Augustine Brancheau, lingère, tous deux de Saumur. — Marie-Arsène-Camille Volpesnil-Bonnin, clerc de notaire, a épousé Marie-Julie Pichery, sans profession, tous deux de Saumur.

**GOVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN.**

**EMPRUNT DE 1873**

Autorisé par Firman de S. M. I. le Sultan

**1,388,889 Obligations au Porteur**

RAPPORTANT 30 FRANCS D'INTÉRÊTS ANNUELS, PAYABLES PAR SEMESTRE LES 1<sup>er</sup> AVRIL ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE

Ces Obligations sont émises à 297 fr. 50 c.

Remboursables à 500 francs en 33 ans par tirages semestriels.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siège de la Société de Crédit Mobilier, les 5 mars et 5 septembre de chaque année. Les Obligations sorties seront payables le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre suivants.

Les deux premiers tirages auront lieu en septembre 1874.

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1873.

PAYABLES :			
25 fr.	» en souscrivant.....	25 fr.	»
77	50 lors de la répartition....	77	50
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 décembre 1873.....	50	»
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 janvier 1874..	50	»
50	» du 1 <sup>er</sup> au 5 février 1874..	50	»
45	» le 1 <sup>er</sup> avril 1874, et sous déduction du coupon de 15 fr. échéant à cette date.....	30	»
<b>297 fr. 50</b>	<b>Somme réelle à verser</b>	<b>282 fr. 50</b>	

L'intérêt de 30 francs par obligation représente plus de 10 0/0 du prix d'émission. Avec la prime résultant de remboursements à 500 fr., le placement ressort à près de 12 0/0.

Une bonification de 5 francs sur le prix d'admission sera faite aux Souscripteurs qui désireront se libérer entièrement, à la répartition. Les autres Souscripteurs pourront escompter les trois derniers termes à raison de 6 0/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties au tirage sont payables en or à Paris, Londres et Constantinople.

**GARANTIES :**

L'article 7 du Contrat est ainsi conçu : « Pour assurer le remboursement du présent Emprunt et le service des intérêts, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne, outre sa garantie directe et générale, à titre d'affectation spéciale et jusqu'à due concurrence, les revenus ci-après, savoir :

1 <sup>o</sup> Dîme du vilayet du Danube.....	1.200.000 Fr.	30.000.000
2 <sup>o</sup> Taxe sur les moutons d'Anatolie....	750.000	18.750.000
3 <sup>o</sup> Excédant du produit de la régie des tabacs de Constantinople.....	300.000	7.500.000
4 <sup>o</sup> Dîmes du vilayet d'Angora.....	150.000	3.750.000
<b>Total.....</b>	<b>2.400.000 Fr.</b>	<b>60.000.000</b>

Il est expliqué toutefois que les dîmes et les taxes ci-dessus n<sup>os</sup> 1 et 2, étant affectés au service des Bons du Trésor créés en 1872, elles ne seront applicables au présent Emprunt qu'au fur et à mesure de l'extinction desdits Bons, aux époques et dans les conditions prescrites pour ce titre. En attendant comme garantie provisoire du présent Emprunt, et jusqu'à la libération des affectations qui précèdent, le Gouvernement Impérial Ottoman assigne les revenus suivants, qu'il déclare être libres de tout engagement antérieur, savoir :

1 <sup>o</sup> Dîmes des vilayets d'Erzeroum, de Tripoli (de Barbarie), de Crète, de Diarbekir et de Scutari (Albanie).....	600,000	15,000,000
2 <sup>o</sup> Produit du Tapon (droit de transmission des propriétés domaniales).....	500,000	12,500,000
3 <sup>o</sup> Quart du produit des Serghis des vilayets de l'Epire....	850,000	21,250,000
<b>Total.....</b>	<b>1,950,000 fr.</b>	<b>48,750,000</b>

Aux termes de l'article 8, le produit des revenus donnés en garantie sera versé, jusqu'à concurrence de la somme représentant exactement l'annuité nécessaire au service de l'Emprunt, pour intérêt et amortissement, trente jours avant chaque échéance, entre les mains des contractants ou de leurs délégués à Constantinople.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :  
**A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER**  
15, PLACE VENDÔME, A PARIS  
**A LA BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE**  
A LONDRES

ET  
**A LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN**  
A CONSTANTINOPLE

Les Mercredi 8, Jeudi 9 et Vendredi 10 Octobre 1873

Elle sera ouverte en même temps dans les départements, chez les correspondants de la Société de Crédit Mobilier et dans les principales villes de l'Etranger.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'Emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux Souscripteurs, en échange de leur récépissé de versement, lors de la répartition.

Les titres définitifs au porteur seront délivrés revêtus du timbre.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription pour la France, devront être adressées à la Société de Crédit Mobilier et accompagnées du premier versement. On peut verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société de Crédit Mobilier. Déclaration faite au timbre le 19 septembre 1873.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE 1873.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72..	57 45	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	815	»	15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	»
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	82	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . .	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	447 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	690	»	»	Crédit mobilier esp., j. juillet.	400	»	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . .	690	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1873 . . . . .	92 75	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	355	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré . . . . .	92 30	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	507 50	»	»	Orléans . . . . .	276	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	502 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	272 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	403 75	1 25	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	595	»	»	Est . . . . .	270	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	438 75	1 75	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1015	»	»	Nord . . . . .	280	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	288 75	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	837 50	»	»	Ouest . . . . .	270 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	253	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	522 50	»	»	Midi . . . . .	271 50	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4225	20	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes . . . . .	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	535	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	708 75	»	8 75	Vendée . . . . .	228	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	13 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 03 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**  
M. MANGONNEAU, ancien huissier à Doué-la-Fontaine, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (286)

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>r</sup> ROBINEAU,  
Le dimanche 5 octobre 1873, à midi.

**LE CHATEAU-GAILLARD**  
A Champigny, commune de Souzay, composé de :  
1<sup>o</sup> Un grand corps de bâtiments, consistant en :  
Au rez-de-chaussée, une boulangerie et trois celliers; au premier étage, quatre chambres à feu, un corridor auquel on arrive par un perron, un petit cabinet au fond du corridor; grenier sur le tout.  
2<sup>o</sup> Un autre bâtiment, en face le précédent, au couchant; grenier au-dessus.  
3<sup>o</sup> Du même côté, un puits avec pompe, deux toits à porcs, un poulailler et environ 5 ares de jardin, cour entre les bâtiments.  
4<sup>o</sup> Trente ares 11 centiares de terre, au levant du grand bâtiment et du jardin, et joignant au nord Gasnault, au levant le chemin de Fontevault, au midi Pierre Vallet et au couchant le grand bâtiment et le jardin.  
5<sup>o</sup> Et 9 ares 27 centiares de terre, au couchant des servitudes du grand bâtiment, joignant au nord Gasnault, au midi Pierre Vallet, au levant les servitudes du grand bâtiment et le jardin, et au couchant Lethéville.  
S'adresser à M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (367)

**A LOUER**  
Pour la Saint Jean 1874,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, place du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 5,  
Occupée par M. Sarget-Girault, mercier,  
Comprenant magasin et chambres, caves et greniers.  
S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, rue des Payens, 12. (343)

Etude de M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>r</sup> ROBINEAU,  
Le dimanche 5 octobre 1873, à une heure,  
1<sup>o</sup> Le Clos-Neuf de Boutifolle, à Champigny-le-Sec, commune de Souzay (premier crû de vin rouge, médaille de l'exposition de 1855), contenant 2 hectares 75 ares, joignant au nord M<sup>r</sup> Trudeau, au midi divers, au levant M. Roy, au couchant le chemin de Champigny à Saint-Cyr-en-Bourg.  
2<sup>o</sup> Une cave en roc, sous le terrain de Pierre Thibault et autres, sise audit lieu de Boutifolle, commune de Souzay, avec puits et cour communs avec Pierre Thibault, Cerclet, Couteleau, Bougouin, Huan et autres.  
3<sup>o</sup> Sept hectares de terre, vignes et bois, à la Butte des Renardières, à Champigny-le-Sec, communes de Souzay et de Paroay.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M. BUSSON, expert à Moranne, ou à M<sup>r</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (368)

Etude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**BELLE**  
**VENTE MOBILIÈRE**  
Pour cause de départ.  
Le mardi 7 octobre 1873, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Morant, contrôleur principal des contributions directes à Saumur, rue de l'An-cienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 5, à la vente publique aux enchères d'un très beau mobilier.  
Il sera vendu :  
Plusieurs beaux lits à la Renaissance, couettes, matelas, belle armoire à glace, causeuses, fauteuils Voltaire et autres, chauffeuses, grandes glaces, guéridons à colonnes torses, table antique, table en chêne, tables de toilette, commodes, tables de nuit anglaises, garniture de cheminée, un très-beau bureau avec caisses et casiers, ameublement complet de salle à manger, tapis, armoire, porcelaine, cristaux, vin

rouge et vin blanc en bouteilles et dames-jeannes, beaux rideaux de lits et de croisées, batterie de cuisine, bouteilles vides, baignoire, un bon fusil et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.  
S'adresser à M. FORGE. (98)

**A CÉDER**  
**FONDS DE CIRIER.**  
S'adresser au bureau du journal.

**COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS**  
SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



**POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE**  
80 fr. en vrac à la Voirie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.  
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

**ENGRAIS RICHE DE BONDY**  
DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.  
PAIEMENT : 50 comptant, 50/0 d'escompte; — 2<sup>o</sup> traité accepté à 3 mois, escompte 3 1/2; — 3<sup>o</sup> traité accepté à 6 mois sans escompte.  
AGENT GÉNÉRAL : TH. PILLET, 68, quai de Jemmapes, Paris.

Administration des Domaines.

**VENTE**  
DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**  
Le samedi 11 octobre 1873, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente de vingt-deux (22) chevaux réformés, provenant de l'Ecole de cavalerie de Saumur.  
Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.  
Le Receveur des Domaines, (402) L. PALUSTRE.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.  
Et pour la Saint-Jean 1874,  
Un logement et un moulin, dans le même enclos.  
S'adresser au bureau du journal.

**Le Moniteur de la Banque**  
4 fr. PAR AN Journal financier (6<sup>e</sup> année), pour Paris et les Départements.  
Paraissant le dimanche (52 n<sup>os</sup> par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.  
Abonnements d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>r</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint Jean.  
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>r</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**  
Saumur, imprimerie de P. GODET.